



14ème législature

Question N° : 85525	De M. Hervé Féron (Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Ville, jeunesse et sports
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >politique à l'égard des jeunes	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 21/07/2015 Réponse publiée au JO le : 23/02/2016 page : 1670 Date de changement d'attribution : 03/09/2015		

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur les conditions de vie des jeunes aujourd'hui. Réuni le 3 juillet 2015, le troisième Comité interministériel de la jeunesse a été l'occasion de revenir sur l'ensemble des mesures mises en place depuis le début du quinquennat de François Hollande pour faciliter la vie des jeunes à tous les niveaux. Nouveaux échelons de bourses étudiantes, développement du service civique, mise en place de la garantie jeunes, accès pour un million de jeunes à la future prime d'activité, droit au retour à la formation jusqu'à 25 ans, gel du montant des droits inscriptions à la rentrée universitaire 2016 Les mesures sont nombreuses et prouvent que depuis trois ans la jeunesse est l'une des priorités du Gouvernement. Malgré tout la situation de cette population ne s'améliore guère et l'engagement phare de François Hollande pendant sa campagne pour que « les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012 » est encore loin d'être tenu. Le Premier ministre l'a reconnu lui-même le 3 juillet 2015 : « beaucoup reste à faire ». Les organisations de la plateforme « Big Bang », composée d'organisations de jeunes, d'éducation populaire et d'insertion, dressent en effet un triste bilan de la situation des jeunes : à l'heure actuelle 23 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté en France. Parmi les 18 - 34 ans résidant toujours chez leurs parents, 50 % ont un emploi précaire, contre 36 % en moyenne dans l'Union européenne. Entre 1,5 et 1,9 million de jeunes sont ce qu'on appelle des « NEET », c'est-à-dire qu'ils ne sont ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés en France ; 140 000 jeunes sortent d'ailleurs du système scolaire chaque année sans diplôme. Les jeunes consacrent 18,7 % de leurs ressources à se loger, contre 10 % pour l'ensemble de la population. Pour sortir de cette situation catastrophique pour beaucoup de jeunes, de plus en plus nombreux à voir leurs conditions de vie se dégrader, la plateforme « Big Bang » formule plusieurs propositions. En particulier, elle demande la mise en place d'une politique publique transversale et coordonnée en faveur de la jeunesse, plutôt qu'un empilement de dispositifs, ciblés sur l'âge ou encore le lieu d'habitation, « jamais sur les parcours ». Ce constat est partagé par le Conseil économique, social et environnemental, qui publiait en mars 2015 un rapport dont certaines propositions retiennent particulièrement l'attention. Le CESE préconisait ainsi de faire en sorte que la garantie jeunes, mise en place en 2013 et qui a depuis fait ses preuves (48 % des jeunes qui en ont bénéficié ont trouvé un emploi après un an !) ne soit plus un dispositif spécifique, mais un véritable droit. Une autre proposition consistait à simplifier l'accès à la couverture maladie universelle - complémentaire (CMU-C) et à l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) pour cette population, car aujourd'hui près de 30 % des jeunes déclarent renoncer à des soins pour des raisons financières. Il juge ces propositions très pertinentes et souhaiterait connaître son avis à leur sujet. Plus largement il voudrait savoir quelles sont les pistes du Gouvernement pour faire du plan priorité jeunesse un véritable projet de société, ambitieux et transversal, dans lequel la totalité des jeunes pourraient s'inscrire.



Texte de la réponse

Le plan d'action du Gouvernement en faveur de la jeunesse est un véritable projet de société qui prend en considération le parcours de vie des jeunes dans sa globalité (santé, logement, culture, loisirs, etc.) et dans ses différents temps (formation, engagement, emploi etc.) dans un objectif prioritaire : faciliter l'emploi et la citoyenneté de tous les jeunes. En effet, la politique de jeunesse vise à permettre aux jeunes de construire leur projet de vie et de le vivre de manière autonome et sécurisée. Le comité interministériel de la jeunesse (CIJ) de juillet 2015 a validé un plan de 60 mesures réparties en 13 chantiers. Certaines mesures ont été déployées et ont donné lieu à des réalisations concrètes, d'autres sont en voie de l'être. Le Gouvernement poursuit particulièrement ses efforts en faveur des publics jeunes dits « NEET » (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation), notamment avec le droit au retour en formation ou la garantie jeunes. Le plan national de mise en œuvre de la Garantie Européenne pour la jeunesse traduit la volonté de l'Etat français d'apporter une solution à ces jeunes en grandes difficultés tout en traitant les problématiques dans une logique de transversalité. Par ailleurs, de nombreuses mesures ont été prises en matière d'emploi : emplois d'avenir, contrats de génération, contrats starter, relance de l'apprentissage, qui donnent aux jeunes une chance d'accéder à la qualification. Le plan priorité jeunesse se veut ambitieux et transversal dans la mesure où il agit à la fois pour la santé, le logement, les conditions de vie, la place des jeunes dans la société et dans la vie politique. Le Gouvernement confirme sa volonté de mettre en cohérence l'ensemble des mesures en faveur de la jeunesse. C'est pourquoi il a initié en 2015 une réflexion avec environ 1 000 jeunes sur leurs parcours de vie : « se former et travailler », « s'engager et s'épanouir » et « vivre bien ». Les 150 propositions produites serviront de fil rouge à l'évolution de la politique en faveur de la jeunesse.